



IZTAPALAPA • MEXICO

2019 CONFÉRENCE

OI DP

DES VILLES PARTICIPATIVES DE PLEIN DROIT
Démocratie participative et droit à la ville

DÉCLARATION FINALE

L'Observatoire International de la Démocratie Participative – OI DP arrive à la 19^{ème} Conférence Internationale après un long parcours d'apprentissage, de promotion et de réflexion, avec comme tournant la conférence antérieure à Barcelone et l'Agenda pour la Démocratie Locale qui promeut notamment « l'élaboration d'une Charte mondiale de l'autonomie locale intégrant la participation citoyenne en tant qu'élément clé d'un gouvernement démocratique ».

La 19^{ème} Conférence s'est tenue à Iztapalapa, Mexico, du 8 au 1^{er} décembre 2019 avec pour thème « Des villes participatives de plein droit. Démocratie participative et droit à la ville », dans le cadre de la Journée Internationale des Droits Humains.

Les gouvernements locaux et les participants réunis à Iztapalapa appellent les peuples et communautés, les acteurs sociaux et politiques ainsi que toutes les collectivités locales à se rassembler pour que des intérêts spéculatifs puissants cessent d'utiliser nos villes comme des marchandises, générant dépossessions, ségrégation, gentrification et la rupture du lien social.

Unir nos voix et actions afin de stopper les inégalités sociales et territoriales, la crise humaine, environnementale et civilisationnelle, en transformant nos manières de concevoir, de produire, vivre et vivre-ensemble dans nos villes.

Nous nous engageons à :

1. Inscrire localement et mondialement la voix des villes et collectivités locales engagées à réaliser le droit à la ville, le droit à vivre dans des villes plus humaines, habitables, démocratiques, justes et solidaires pour tous et toutes ses habitants et habitantes, face à son utilisation comme marchandise.

2. Exercer la démocratie dans tout son sens, garantir aux citoyens de décider, réaliser leur droit à la participation, gouverner avec les citoyens et en faire de véritables acteurs dans la vie actuelle et future de leurs villes, y compris les minorités tels que les enfants, les jeunes, les femmes pour une égalité effective.
3. Garantir aux citoyens et communautés locales l'exercice de leurs droits et leur participation à l'aménagement, à la gestion et à la jouissance de nos villes, en nous engageant à promouvoir en permanence la construction collective (co-construction) des villes et métropoles participatives, inclusives, équitables, habitables, durables, solidaires et agréables pour toutes les personnes qui y habitent et transitent.
4. Garantir des instruments de démocratie directe et participative qui renforcent et qualifient la démocratie, la participation des citoyens et citoyennes ainsi que leur intervention effective dans les orientations et décisions présentes et futures des villes, pour un projet de ville par et pour tous et toutes.
5. Les collectivités locales doivent promouvoir l'accès à la l'information, à la transparence, à un gouvernement ouvert et à la reddition des comptes.
6. Approfondir la participation citoyenne en tant qu'outil pour promouvoir des quartiers et des villes plus sûrs, s'attaquer aux causes de l'insécurité, créer des liens communautaires et promouvoir une culture de paix et de défense des droits humains.
7. Encourager le rôle des réseaux, organisations et gouvernements dans la promotion de la démocratie participative, des droits humains et du droit à la ville.
8. Adopter, enrichir, diffuser et appeler à adhérer à l'Agenda pour la Démocratie Locale, promu par l'OIDP.
9. L'engagement à réaliser les Objectifs de Développement Durable qui reconnaissent la participation citoyenne et l'amélioration de la démocratie, ainsi que la garantie de l'adoption, à tous les niveaux, des décisions inclusives, participatives et représentatives dans le cadre des objectifs liés à l'ODD 16 sont réaffirmés ; de même que l'engagement soulevé dans la section 41 du Nouvel Agenda Urbain, d'établir des mécanismes institutionnels, politiques, juridiques et financiers afin d'élargir les

processus, les méthodologies et les plateformes inclusives qui permettent une participation citoyenne effective dans la prise de décision, l'aménagement, le suivi et le contrôle de la publication.

10. Pour la bonne exécution de ces actions, les collectivités locales doivent s'engager à leur tour à défendre et à renforcer l'autonomie locale, leurs compétences, capacités et ressources de manière articulée et en collaboration avec d'autres gouvernements locaux, régionaux et nationaux, ainsi qu'avec les organisations internationales, dans la mesure du possible.
11. Est réaffirmé l'engagement à la déclaration contre la répression des personnes ayant le statut d'élus locaux qui, dans trop de pays, sont persécutées pour des raisons politiques et ainsi éviter la judiciarisation de la politique.
12. Solidarisation avec les mouvements populaires et sociaux du monde entier et le droit de tous les citoyens à promouvoir la démocratie locale et la coexistence pacifique.
13. Enfin, garantir, dans le cadre de leurs compétences, l'exercice progressif de tous les droits de humains et citoyens contenus dans le droit à la ville, en réalisant la souveraineté et le pouvoir des peuples sur leurs territoires de vie et leur gouvernements légitimement élus.

Dans le cadre du 71ème anniversaire de la Déclaration des droits humains, l'OIDD appelle les collectivités locales, régionales et gouvernements nationaux, tous les acteurs sociaux et politiques, les citoyens en général et tous les peuples du monde à rejeter toutes les formes de totalitarisme, à défendre la civilité, les droits de humains, la démocratie, la vie, l'humanité et la paix dans le monde.

Iztapalapa, Mexico, 10 décembre 2019